



Ecole Saint Victor

3, rue Saint Victor

44750 CAMPBON

02 40 56 56 22

ecole.stvictor44@orange.fr

<https://stvictorcampbon.fr>

REGLEMENT INTERIEUR

L'école est un lieu de travail mais aussi un lieu pour apprendre à vivre ensemble. Afin de le permettre, il est nécessaire de respecter quelques règles

Les horaires

Maternelles : 9 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 16 h 30

Primaires : 9 h 00 - 12 h 00
13 h 15 - 16 h 30

L'accueil du matin se fait à **8 h 45** et celui de l'après-midi à **13 h 05** sur la cour des primaires et **13 h 15** sur la cour maternelle. **Si vous avez des enfants en maternelle et primaire, vous pouvez les laisser ensemble sur la cour primaire à partir de 13 h 05.**

Les enfants ne sont pas autorisés à entrer sur la cour avant ces heures là.

Les sorties se font dans les classes pour les maternelles, sous le préau et au portail pour les primaires. Par respect pour les enseignants et pour le bien-être de votre enfant, **il est impératif d'arriver à l'heure.**

Les règles de vie à l'école

Chaque élève est tenu d'être attentif en cours et d'effectuer les apprentissages qui lui sont demandés, tant à l'école qu'à la maison.

Une tenue vestimentaire adaptée à l'école est exigée. Celle-ci doit se distinguer d'une tenue de vacances, voire de plage !

Afin de ne pas être gêné dans leur travail, **les enfants ayant les cheveux longs doivent les attacher.**

Les enfants surveilleront leur langage et leurs attitudes. Ils sauront saluer les adultes de l'école.

Ils ont le devoir de se respecter les uns les autres, tant physiquement que verbalement.

Ils devront prendre soin du matériel qu'ils ont à disposition (personnel, collectif ou de leurs camarades). **Ils veilleront également à respecter les lieux** et à les maintenir propres.

Veillez à ce que votre enfant n'emmène pas d'objets de valeur à l'école (bijoux, portables, etc.).

Il n'en a pas besoin et l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.

Les friandises sont interdites.

Pendant les récréations, les enfants n'ont pas le droit de rester dans les classes ou de stationner dans les escaliers et les couloirs. Ils n'ont pas le droit de franchir les limites de la cour sans autorisation.

Sanctions

Les règles de vie collectives et les règlements de chaque classe sont lus et commentés avec les enfants dès les premiers jours. Ils sont là pour nous permettre de bien vivre ensemble et **nous demandons que les enfants les respectent scrupuleusement.**

Toute inobservation du règlement pourra être sanctionnée de façon adaptée :

- Travail spécifique.
- Travail d'intérêt général (nettoyage, rangement)
- Rédaction d'un mot d'excuse.
- Billet de punition transmis aux parents à faire signer.

Dans le cas de faits jugés graves et/ou répétés :

- Annotation dans le classeur des sanctions.
- Conseil de maîtres, voire conseil de discipline.

En tant que parents, vous vous engagez à faire respecter ce règlement par votre enfant.

Vous avez aussi le devoir de suivre son travail et de vérifier l'apprentissage des leçons.